

POUR UNE AUTRE ÉCOLE, POUR UNE AUTRE SOCIÉTÉ, LUTTONS POUR L'ÉGALITÉ !

LE PANNEAU SYNDICAL SUD ÉDUCATION #065 ■ MI-OCTOBRE 2018

► **Projet de loi Blanquer : ni acceptable, ni amendable !**

Lundi 15 octobre, Blanquer présentait au CSE son projet de loi qui vise à "rétablir l'école de la confiance". Pour SUD éducation, chacune des dispositions de cette loi s'inscrit dans la continuité de la politique à la fois libérale et réactionnaire de ce ministère.

Ainsi, rendre obligatoire la scolarité dès trois ans (alors que la scolarisation des enfants entre 3 et 6 ans est déjà supérieure à 97%) ne constitue pas qu'un affichage démagogique. C'est aussi un cadeau au privé : l'État augmentera sa subvention versée par les communes aux écoles maternelles privées.

Le Ministre poursuit dans son obsession de l'évaluation : il instaure une nouvelle instance bureaucratique, supposée évaluer "en toute indépendance" l'école, mais "placée auprès du Ministre de l'Éducation nationale".

Les ESPEE sont réformées pour devenir des "Instituts Nationaux Supérieurs du Professorat", avec pour conséquence une reprise en main autoritaire par le Ministre de la formation. Les directeurs et directrices des INSP ne seront désormais plus désigné-e-s par leurs pairs, mais par le ministre lui-même.

Le ministre prépare le terrain à une attaque frontale contre le statut des CPE : le projet prévoit la modification du statut des CPE.

Enfin, le gouvernement sera autorisé à légiférer par ordonnance sur l'organisation territoriale de l'Éducation nationale. L'objectif poursuivi par le ministre est la destruction du service public d'enseignement unifié sur tout le territoire, au profit d'une mise en adéquation de la formation avec les besoins exprimés par le patronat.

SUD éducation s'oppose fermement à ce projet de loi à la fois autoritaire et libéral du ministre, et soutiendra la mobilisation pour son retrait pur et simple.

■ **Combattons le torpillage annoncé de l'éducation prioritaire**

■ Le 01/10, le ministère annonçait la commande d'un nouveau rapport sur l'éducation prioritaire à Pierre Mathiot, qui avait pondu le rapport sur la réforme du Bac et du lycée, que combat toujours SUD. Le lendemain, le ministère annonçait le report de la publication de la carte de l'éducation prioritaire, prévue au départ pour 2019. L'objectif : laisser le temps à la mise en place d'une nouvelle réforme, dont le contenu pourrait être la suppression pure et simple du label éducation prioritaire.

■ **Enseignements de spécialité : ségrégation et baisse de moyens**

■ Dans le cadre de la réforme du lycée, ce sont désormais les recteurs et les rectrices qui décident de la répartition des enseignements de spécialité à l'échelle d'un bassin de formation. Deux choses sont déjà certaines : une ségrégation sociale et scolaire encore renforcée et baisse drastique des moyens. Avec le classement des établissements prévu pour janvier prochain et le dispositif Parcoursup, le ministère prépare la mise en concurrence brutale des équipes, des lycées, et des élèves entre eux.

■ **Autonomie des établissements**
■ **Annualisation**
■ **Renforcement**
■ **Tri social** des hiérarchies
■ **Augmentation du temps de travail**
■ **Antipédagogie**
■ **Recrutements locaux**
■ **Numérisation**
■ **Individualisation**
■ **Territorialisation**
■ **Orientations précoces**
■ **Salaires au mérite**



NI BANQUIER NI BLANQUER

Leur projet pour l'école est néolibéral et réactionnaire

Ne laissons pas faire !



Toutes les infos

www.sudeducation.org

Facebook @SUDeducationfederation
Twitter @SUD_education